



pour la qualité de vie des personnes âgées

La lettre d'Alertes

Décembre 2009
Numéro 20

Spéciale : Colloque des 18 et 19 juin 2009

Ce colloque organisé conjointement par ALERTES et le CPDG a réuni une centaine de personnes, pendant 2 journées, sur le Campus de Saint-Martin d'Hères.

ANTICIPER... INNOVER...

MODERNISER... tels sont les maîtres-mots des réflexions qui vont être menées. Face au vieillissement de la population, il faut reconsidérer les problèmes nouveaux qui apparaissent. Les conférenciers accueillis vont livrer leurs visions respectives du phénomène et apporter des pistes de réflexion ; les ateliers mettront l'accent sur des problèmes et questionnements quotidiens ; les exposés de quelques réalisations récentes ou en cours révéleront des initiatives originales dues à des personnalités ou des groupes déterminés à affronter des obstacles en tout genre...

POINTS DE VUE DES CHERCHEURS

- VIEILLISSEMENT, URBANISATION.

Les mutations de populations et l'urbanisation ont renforcé le vieillissement. Comment ?
... Baisse de la natalité en Europe depuis le XIX^{ème} siècle, gain dans la lutte contre la mort, diminution de la mortalité infantile ont modifié la pyramide des âges de façon irréversible ;
... Le développement urbain s'accroît et se poursuivra ;
... Vieillissement et urbanisation sont vecteurs d'effets négatifs, de courants lourds (exemples : le progrès technique, la féminisation de l'emploi, etc...) et ne peuvent être infléchis que par des améliorations marginales : celles-ci suffiront-elles à inverser les tendances à l'abus des progrès technologiques ?
... Dans leur structure actuelle, les villes ne sont pas adaptées aux personnes



âgées. Pour répondre aux besoins de toutes les couches de la population, il faudrait adapter leurs structures, en optimisant l'accès à la santé, la sécurité...

L'habitat, facteur essentiel d'intégration dans la société, doit être adapté, adaptable aux problèmes spécifiques individuels, proche des services de soins et d'accompagnements. Le choix entre domicile et institution ne s'effectue pas en fonction de critères de libre choix de la personne âgée, de son état de dépendance, mais, le plus souvent, en termes de services, financement, règles politiques définies au niveau local, régional, national. Dans les conditions actuelles, l'autonomie de la personne est-elle respectée ? **La solidarité constitue le "socle sur lequel repose les sociétés vieillissantes"**. Il faut développer des solidarités intergénérationnelles, maintenir la cohésion sociale ; pour cela lutter contre les égoïsmes, l'individualisme, l'économie tyrannique ! Les retraités ont actuellement une

espérance de vie active de 20/25 ans. S'ils restent intégrés à la vie de la cité, ils se rendent utiles, maintiennent le contact avec les autres générations, participent à des prises de position politique. Ils effacent ainsi leur image de "consommateurs incontinents".

- GÉNÉRATION ET RETRAITÉS D'AUJOURD'HUI ...

Le terme GÉNÉRATION est "marqueur de l'insertion sociale. Être d'une même génération, c'est partager une même histoire politique et sociale que l'on a vécu au même moment de sa vie". Les générations actuelles de retraités ont intégré les évolutions intervenues depuis et entre les deux dernières guerres. On observe des disparités selon les contextes rural ou urbain, milieu social, environnement familial, etc... Mobilités sociale et géographique font partie des expériences. La faillite des grandes idéologies a marqué ce siècle. Les nouveaux retraités ont généralement un niveau de vie supérieur à celui de leurs ancêtres. Ils sont solidaires de leurs enfants et de leurs parents. Ils sont demandeurs sur le plan culturel. On observe parfois une concurrence entre générations, des approches culturelles, des langages différents. Un compromis entre modernité et tradition évite toute confrontation. Il ne faut pas opposer jeunes et moins jeunes. Les solidarités sont garantes de la paix sociale ; elles ne doivent pas cacher les conflits.

LEURS PARTICIPATION ET CITOYENNETÉ DANS LA CITÉ

Le pouvoir des retraités est souvent fantasmé. Marginal, instable, il s'amplifie néanmoins avec le temps. La crise de confiance envers le politique les incite à une intervention directe et à une participation sociale. Elle renforce leur volonté d'être "acteurs" et pas

seulement "témoins". Leur intégration se constate à divers niveaux :

- intégration et pouvoir : ils sont représentés à l'ONU par la FIAPA (Fédération Internationale des Associations de Personnes Âgées - ONG) qui met en valeur leur rôle indispensable à l'équilibre des sociétés, car ils représentent expérience et mémoire collective ;

- ils sont investis dans des actions de proximité : associations de retraités, Conseils des Aînés ;

- ils participent à des groupes techniques : transports, logement, tourisme, etc...

50 % des membres des associations sont des retraités.

Des lieux de rencontre se multiplient dans presque toutes les communes. De nouvelles formes d'intégration se mettent en place. Il est important que les personnes âgées soient, en permanence, informées et formées sur leurs droits. "Plutôt que paternalisme et infantilisme, c'est la philosophie du "PLANETREE"* (une approche relationnelle du "prendre soin" développée aux Etats Unis et au Canada)- c'est-à-dire "d'Humanitude" - qu'il faut appliquer".

LA MIXITÉ... UNE UTOPIE ?

La mixité, c'est " la présence simultanée ou la cohabitation en même lieu de personnes ou groupes différents socialement, culturellement ou encore d'âges, origines, nationalités différentes". C'est un état, un moyen pour favoriser la cohésion ; elle peut corriger les effets de la discrimination. Elle recouvre la question de citoyenneté. Le corps social a besoin de mouvement, de côtoiement, d'ancrage...

Faut-il regrouper les semblables ou choisir la mixité ? Habiter, c'est occuper une place dans un espace symbolique - celui des parcours de vie - et c'est un droit. Il ne faut pas prendre le risque d'exclure les personnes âgées de ce contexte ; elles sont des vecteurs de vie. Or, la tentation du "vivre entre soi", du repli à l'identique est forte !

La mixité ne constitue pas une panacée. Est-ce une utopie ? Sans doute, mais "si des hommes et des femmes n'avaient pas semé des graines d'utopie, l'humanité ne serait pas ce qu'elle est devenue".

INTÉRÊT PARTICULIER DES RETRAITÉS... INTÉRÊT GÉNÉRAL

Les retraités sont parfois confrontés à un phénomène de discrimination. Evoquer la vieillesse, c'est véhiculer une

image de maladies physiques ou psychiques, dépendance, phénomènes d'inadaptation progressive à la société. Comment concilier discrimination et égalité ? comment privilégier l'intérêt de quelques-uns et préserver l'intérêt général ?

Le législateur n'a pas fixé la notion d'intérêt général, d'où le flou qui l'entoure. L'intérêt général relève donc d'une dimension politique et idéologique. Les positions ont évolué depuis 1789 : la France avait alors choisi de privilégier un élitisme républicain basé sur l'égalité des droits et la méritocratie. A partir des années 1960, une nouvelle approche de l'égalité est apparue, centrée sur la "discrimination positive" aux termes de laquelle il faut interdire toutes discriminations et exclusions et agir positivement en faveur des plus défavorisés. Apparaît la notion de "droits collectifs" dans laquelle s'inscrivent les revendications des retraités.

"Notre société est parcourue d'inégalités et d'injustices..... La reconnaissance des retraités comme **citoyens à part entière est une question de regards, d'échanges, de mises en relation et de proximité...**".

A L'HEURE DU CHOIX...

...Là se pose la question du DROIT AU CHOIX - DROIT AU RISQUE

Ce droit existe mais ne répond pas à tout. La notion de sécurité a pris de l'importance. Le choix de vivre chez soi, comme on l'entend - manger, boire, fumer, disposer de son argent... - doit être respecté même s'il entraîne des risques d'isolement, de chute, de mourir seul. Le droit de refuser l'assistance des professionnels en fait partie.

Il faut passer du droit à l'éthique : accepter la vieillesse et la mort, penser et accepter la vieillesse, écouter avant de juger et d'agir, accepter l'ambivalence, effectuer des démarches d'accompagnement plutôt que d'aide, prendre ses responsabilités... Il faut anticiper !

... CHOIX DE LA VIE EN EHPAD ET RÉGLEMENTATION

La loi du 2 janvier 2002 est refondatrice des lois précédentes de juin 1975 (droits des usagers), janvier 1997 (PSD et contrats de séjour), 1998 (loi sur l'exclusion).

Elle définit les objectifs de l'action sociale et médico-sociale : autonomie de la personne, protection, cohésion sociale, exercice de la citoyenneté, prévention des exclusions et réaffirme les droits des personnes prises en

charge par les établissements et service :

- droit au respect de leurs dignité, intégrité, vie privée, intimité et sécurité.
- libre choix de prestations adaptées
- prise en charge et accompagnement individualisé de qualité
- droit à l'information et à la confidentialité
- mise en place d'un projet de vie individualisé.

Les outils de ces principes vont être le contrat de séjour ou document individuel de prise en charge (DIP), - le livret d'accueil - la Charte des Droits et libertés de la personne accueillie - la possibilité de faire appel à une personne qualifiée - l'institution d'un Conseil de Vie Sociale ou d'une autre forme de participation - l'élaboration d'un projet d'établissement ou service, définissant ses objectifs et modalités d'organisation et de fonctionnement.

Cette loi a formalisé les droits de la personne âgée, mais elle est inadaptée aux personnes accueillies : la parole n'est pas prise en compte. Les usagers sont considérés comme des consommateurs avertis, autonomes. Il n'y a pas d'espace d'ajustement. Les professionnels n'ont plus de temps pour la réflexion, la mise en commun des problèmes rencontrés. La forme l'emporte sur les droits. "**La relation client-fournisseur peut-elle fonder les relations usagers-institutions ?**"

CHOIX DE MAINTIEN À DOMICILE ET NOUVELLES TECHNOLOGIES

Vivre et mourir chez soi, n'est-ce pas le souhait de tous ? 80 % des personnes âgées décèdent chez elles. Pour exercer le droit au choix éclairé, il faut privilégier le lien entre logement et environnement. Les nouvelles technologies s'inscrivent là au service d'un domicile prolongé. Ces nouvelles technologies constituent un passage obligé en contribuant à la modernisation du domicile, à l'amélioration de la qualité des soins et de la vie. Il faut recueillir l'accord de la personne pour apporter des modifications dans son domicile, lieu d'intimité : les décisions doivent être prises en concertation avec les intéressés et les intervenants. L'âge, les problèmes de santé sont des obstacles à leur utilisation, mais une évolution se manifeste.... Les aidants ont besoin de répit : pour eux, ces améliorations technologiques vont être un soutien. Certains professionnels craignent que ces progrès ne conduisent à une surveillance de leur travail, à des

suppressions d'emploi : rien ne remplace l'intervention humaine d'où la nécessité de faire évoluer les métiers existants. Les nouvelles technologies ont un intérêt sur le plan économique : elles retardent l'entrée en établissement et sur le plan social : elles permettent de lutter contre l'isolement. Elles ne sont pas ou pas suffisamment mises en œuvre, alors même qu'elles ne sont pas coûteuses.

RÉFLEXIONS MENÉES DANS LES ATELIERS

- Valeurs, choix de vie, transitions dans l'avancée en âge
Rester à domicile, choisir une formule d'habitat regroupé, être hébergé en EHPAD ? Comment rester décideur jusqu'à la fin de ses jours ? La réflexion part des valeurs qui se construisent tout au long de la vie... C'est la continuité d'un parcours qu'il faut communiquer autour de soi : familles, amis, quartiers. Les valeurs ne varient pas avec l'avancée en âge. Faire le bilan de sa vie professionnelle contribue à faciliter les transitions. Les valeurs essentielles de la vie, les engagements pris jusque là s'inscrivent dans la continuité : ils permettent de poursuivre sa propre ligne de vie.

La personne âgée souhaite rester capable et libre d'assurer ses propres responsabilités que ce soit dans une dimension physique, mentale, spirituelle, sociale. Pourtant il n'est pas évident qu'elle puisse faire reconnaître et respecter ses choix qui évoluent en fonction de l'âge..Il faut apprendre à se projeter et se préparer aux difficultés qui vont surgir : santé, deuils....
Etape douloureuse dans la vie de la personne âgée, d'autant plus que les lieux d'accompagnement, d'échanges manquent.

- Les "sans voix"
Etape plus difficile encore pour ces personnes qui n'accèdent pas aux canaux d'expression, à la parole publique. Elles restent confinées dans un "huis-clos" familial ou professionnel. Certaines ont toujours été "sans voix", d'autres n'ont plus de voix du fait d'une dépendance physique, d'autres sont contraintes au mutisme par crainte de violences de leur entourage, d'autres, enfin, sont invisibles. En général, les professionnels les connaissent. Quels remèdes ? il faudrait améliorer sur ce point la formation des professionnels, pouvoir donner sa place à la famille...
Des expériences sont menées à CHAMBÉRY, ECHIROLLES. A



GRENOBLE : des animations ont été organisées à domicile : on "titille" les personnes âgées pour qu'elles s'expriment.

- Lorsque le choix est l'établissement
Vivre chez soi, c'est jouir de son logement, que l'on soit propriétaire ou locataire. A l'arrivée en EHPAD, on est réduit à une chambre dont on n'a pas la clé : c'est une perte de patrimoine, mais, en revanche, un lieu de sécurité, un lieu où l'on peut éviter la solitude. Il faut s'approprier ce nouvel espace, se familiariser avec les professionnels, les bénévoles.

Comment éviter que la personne âgée soit désorientée ? comment améliorer l'impression d'être chez soi ? Les solutions mises en place diffèrent suivant les établissements et leur emplacement en site urbain ou en zone rurale. Une découverte réciproque préalable est importante : la personne âgée visite les lieux, fait connaissance avec le personnel ; une "période d'essai" peut être organisée.

Il est important que la personne âgée retrouve, dans sa chambre, du mobilier et souvenirs personnels, qu'elle reçoive des visites de famille, amis, bénévoles. En règle générale, les établissements cherchent à connaître le niveau de consentement de la personne qui va être accueillie ; ils font connaître les valeurs de l'établissement ; ils accompagnent les résidents jusqu'en fin de vie dans la liberté et le respect de la personne.

- Face à des usagers acteurs, quels sont les enjeux ?

Allongement de la durée de la vie, progrès de la médecine préventive ou curative, recours aux médecines alternatives, accès à la connaissance grâce à Internet ont entraîné un changement des mentalités et des comportements. En outre, on observe l'émergence de pathologies liées aux problèmes sociaux tels que chômage, précarité, rupture de liens familiaux. Reconnaissance des personnes avec

leur trajectoire, amélioration des conditions de la fin de vie, mise en lien de parole de la personne âgée avec ses enfants, la famille, tels sont les enjeux pour le soin.

Les professionnels ne doivent pas considérer les personnes âgées comme des usagers ; ils doivent se situer dans un cadre de partenariat avec elles. Il faut avancer sur les questions d'éthique.

- Retour à domicile, après hospitalisation, fin de vie à domicile

Le retour à domicile après hospitalisation et la fin de vie chez soi posent de nombreux problèmes. Les solutions existent : recours à la famille, services de Soins à Domicile, organismes spécialisés : ONCO 38, HAD, etc... Des difficultés apparaissent : manque de personnel infirmier, peu de coordination, saturation des aidants, manque de moyens financiers, logements inadaptés... Dans le contexte économique actuel, les financements s'avèrent limités.

Depuis le rapport LAROQUE en 1965, la situation n'a pas évolué :

- la question des personnes âgées ne mobilise pas les foules...

- les tentatives d'expérimentation restent bloquées pour raisons administratives ;

- la situation des domiciles collectifs se dégrade surtout dans le milieu rural ; la loi BORLOO ? un échec : on a embauché des personnes fragiles qui se trouvent face à des personnes en grande difficulté...

« Face aux questions posées, il faut reprendre l'initiative, continuer à se mobiliser comme le secteur du handicap. De longue date, GRENOBLE a été un laboratoire d'idées, mais une dimension nationale est indispensable pour faire évoluer le secteur des Personnes Âgées et obtenir une réponse nationale rassembleuse.. »

QUELQUES RÉALISATIONS RÉCENTES OU EN COURS

- EN BELGIQUE... et dans 16 pays

Le concept **ABBEYFIELD** est né en Grande-Bretagne en 1956 : il s'agit d'habitats groupés, destinés à des "jeunes-vieux" indépendants. Un projet de vie inspiré par des valeurs telles que : respect de soi, impliquant le choix et la volonté de rester aux commandes de sa vie, respect des autres avec partage des responsabilités, entraide, convivialité, ouverture au voisinage. Le mouvement comprend actuellement 900 maisons

dans 16 pays qui abritent 10000 seniors. En BELGIQUE, des logements de 40 à 50m2 en location sont aménagés dans des maisons. Les habitants ont des activités communes, participent aux frais correspondants. Un Conseil de Résidents de 8 à 10 personnes se réunit régulièrement. Un service de soins à domicile est en place. L'association met l'accent sur la prévention. L'opération est financée par la région, les communes, le Fondation Roi Baudouin.

EN FRANCE...

.... EN BOURGOGNE

SAINT APOLLINAIRE, près de DIJON : son pôle intergénérationnel, ouvert en 2002, résulte d'un partenariat entre la Municipalité, l'OPAC de DIJON et la FEDOSAD (Fédération Dijonnaise des œuvres de soutien à domicile, association créée en 1956) auxquels se sont joints des professionnels de santé et des habitants du village. Le complexe actuel comprend des logements sociaux, un domicile protégé pour personnes psychologiquement dépendantes, un domicile collectif pour personnes dépendantes, un accueil de jour. A proximité : des services municipaux destinés aux familles : halte garderie, ludothèque, salles d'accueil ou réunion. Un point Accueil. Les occupants ont signé la "Charte Générations" intitulée "Bonjour, Voisin". Ici, l'Intergénération ne se décrète pas, elle se vit !

.... EN ISÈRE

A GRENOBLE, "VIVRE AUX VIGNES" : 13 appartements regroupés à services partagés, avec système de téléalarme, dans un ensemble de 80 logements sociaux, dont un espace d'Intergénération naturelle. Les services offerts sont fonction des problèmes rencontrés par les intéressés. Une auxiliaire de vie de l'ADPA est présente 24 heures sur 24.

.... EN SAVOIE

MAISON MOSAÏQUE 73 : avec l'aide de la Fondation de France, une association s'est mise en place en 2001 pour construire une maison - ouverte en 2004 - répondant à des critères écologiques. Y résident actuellement une famille avec 3 enfants, 2 retraités, un jeune de 25 ans. Elle fonctionne en autogestion. Une Charte met en évidence les valeurs de l'association. L'association poursuit l'élaboration d'un projet à CHAMBÉRY qui sera intégré dans un ensemble de 40 logements HLM.



Jean Giard et Catherine Gucher

ET DES PROJETS...

.... Dans les CÉVENNES

ARDÉCHOISES : le HAMEAU DU BUIS, lieu de vie intergénérationnel en cours de construction de 20 logements autour d'une école et d'une ferme.

.... EN DORDOGNE

"LO PARTAGE" à SAINT JULIEN DE LAMPON : avec le concours de partenaires locaux et le soutien de la Fondation de France, un lieu de vie HQE en zone rurale touristique va voir le jour à fin 2010. Les futurs occupants disposeront d'un espace de 50 m2. Ils ont acheté une part sociale, mais seront locataires, la coopérative restant propriétaire. L'ensemble sera autogéré. Cette coopérative est constituée sous forme de Société Coopérative d'Intérêt Collectif, ce qui permet d'associer la commune ou la communauté de communes à ce projet.

.... EN ISÈRE

"LES HABLES" à GRENOBLE : issue du réseau local de l'habitat groupé, cette association - fondée en 2008 - a pour but de favoriser l'émergence et la réalisation de projets d'habitats groupés. Valeurs porteuses : appropriation de l'habitat par les habitants, dimension intergénérationnelle, mixité sociale, habitat mutualisé... Des professionnels sont associés aux 6 projets en cours. La phase d'études préliminaires coûte cher... et les finances difficiles à obtenir !

.... EN RÉGION PARISIENNE

A MONTREUIL, la Maison des BABAYAGA : ce projet, démarré en 1996, verra son aboutissement fin 2011. Il s'inscrit dans un immeuble HQE construit par l'OPHLM sur un terrain mis à disposition par la Ville. 20 studios (35 m2) seront réservés à des femmes qui sont ou ont été engagées dans des associations, syndicats, etc... La Maison sera autogérée. Les occupantes vivront dans un esprit de solidarité, de

citoyenneté : grâce à des lieux collectifs, la Maison s'ouvrira sur la ville en termes de services : soutien scolaire, aide à l'apprentissage du français, mais aussi pour des manifestations culturelles, intergénérationnelles, gastronomiques. Cette Maison doit être un lieu joyeux.

EN CONCLUSION, reprenons d'abord l'affirmation du Professeur LORIAUX : "Habiter et vieillir autrement est **non seulement possible, mais nécessaire. C'est une obligation du temps de la gérance, mais pas ne la rencontrerons pas sans faire preuve de volontarisme, d'imagination et de courage politique**".

Ces deux journées ont été riches en réflexions, en échanges ; elles sont prometteuses pour l'avenir. Elles ont montré la nécessité de travailler en relation étroite avec des spécialistes. ALERTES et le CPDG ont assuré en partenariat l'organisation et le déroulement de ce colloque, partenariat qui va se prolonger. ALERTES va poursuivre sa réflexion sur la question du domicile et présentera des propositions, des perspectives pour le prochain Schéma Gérontologique.

LISTE DES INTERVENANTS :

- Michel BILLIÉ, sociologue
- Bernard ENNUYER, Sociologue
- Professeur Alain FRANCO, Université J.Fourier Grenoble
- Jean GIARD, Président d'Alertes
- Catherine GUCHER, Directrice du CPDG
- Elsa GUILLALOT, Politologue
- Annie MOLLIER, IGE, CPDG
- Professeur Claude-Michel LORIAUX, Université Catholique de LOUVAIN
- Alain VILLIEZ, conseiller technique, UNIOPSS
- Jean-Philippe VIRIOT-DURANDAL, Professeur IUT BELFORT

Rédaction : *Christiane COLLET*
et l'équipe d'ALERTES

Notre site internet

www.alertes38.org

et courriel : **alertes38@free.fr**

alertes

pour la qualité de vie des personnes âgées
8, rue du Château 38320 EYBENS